

pas; de même que, dans les diocèses régulièrement constitués, des religieux de divers Instituts, de clercs ou de laïques, des religieuses de différentes Congrégations, viennent habituellement en aide aux évêques, de même, pour propager la foi chrétienne, pour élever la jeunesse indigène, pour répondre à d'autres besoins analogues, appelez et accueillez, pour les associer à vos travaux, des religieux et des missionnaires d'autres Instituts, qu'ils soient prêtres ou membres de Sociétés laïques.

Les Instituts missionnaires n'ont aucun droit perpétuel et exclusif sur les territoires qui leur ont été confiés

C'est à bon droit que les Ordres et les Congrégations religieuses se glorifient pieusement de la mission qui leur a été confiée parmi les peuples païens, comme des extensions qu'ils ont apportées jusqu'ici au royaume du Christ; ils doivent se rappeler néanmoins que les territoires de Missions qu'ils ont reçus ne leur appartiennent pas à titre exclusif et perpétuel; ils les détiennent par le fait d'un acte absolument spontané et toujours révocable du Siège Apostolique, auquel incombent de ce chef et le droit et le devoir de veiller à ce que ces territoires soient convenablement et intégralement évangélisés.

Le Pontife Romain ne satisferait donc pas à sa charge apostolique s'il se bornait uniquement à distribuer entre les différents Instituts des territoires plus ou moins vastes; il doit encore — responsabilité autrement importante — veiller en tout temps et de toute son attention à ce que ces Instituts envoient dans les régions qui leur sont attribuées des missionnaires assez nombreux et surtout suffisamment capables pour travailler efficacement à répandre sur ces régions dans toute leur étendue les lumières de la vérité chrétienne.

Un jour le divin Pasteur Nous demandera compte de son troupeau; toutes les fois donc que cela Nous semblera nécessaire, ou plus opportun, ou plus avantageux pour l'extension de la Sainte Eglise, sans aucune hésitation Nous transférerons d'une Congrégation à une autre des territoires de Missions, Nous les diviserons et les subdiviserons, confiant les nouveaux Vicariats ou Préfectures soit au clergé indigène, soit à d'autres Congrégations.

Vœu final

Vous tous, Vénérables Frères, qui à travers l'univers catholique partagez avec Nous les soucis et les consolations de la charge pastorale, Nous n'avons plus qu'à vous exhorter de nouveau à venir en aide aux Missions par les industries et les moyens que Nous vous avons indiqués: animées d'une vigueur en quelque sorte